



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## SECOURS

Question écrite n° 43829

### Texte de la question

M. Christian Kert attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les inquiétudes actuelles des équipages des hélicoptères de la sécurité civile. En effet, alors qu'il existe un véritable consensus sur la polyvalence des actions et de leurs capacités d'intervention, il apparaît que les récentes recommandations du conseil national de l'urgence hospitalière (CNUH) tendent vers un recours à des sociétés privées pour le transport sanitaire hélicopté ou à des hélicoptères gérés par les établissements hospitaliers ou SAMU. À cette première crainte sur le dessaisissement de ces missions sanitaires s'ajoute également celle sur le déplacement ou la fermeture de bases entraînant *de facto* la réduction des capacités à porter assistance aux populations en cas de catastrophe de grande ampleur et au secours quotidien dans les zones d'implantation. Conscient que, dans cette période de contraintes budgétaires fortes, des choix peuvent s'avérer nécessaires, il lui demande toutefois qu'une concertation réelle soit mise en place pour l'adoption d'un schéma national cohérent sur des échelons définis en fonction des besoins et non selon des directives données par des organisations administratives. Le maintien de la qualité des secours offert aux Français semble en dépendre.

### Texte de la réponse

Les équipages et les appareils du groupement des hélicoptères de la sécurité civile (GHSC), répartis sur 23 bases permanentes, 7 détachements saisonniers et un échelon central (commandement, formation, maintenance) sont spécialisés dans le secours à personne en milieu difficile (montagne, mer) ou faisant appel à des techniques particulières (notamment treuillage, vol de nuit sous jumelle de vision nocturne, vol aux instruments en situation météorologique dégradée). Sur l'ensemble de leurs implantations, ils sont mis au service des structures locales de secours, qui fournissent les équipes de secouristes ou les équipes médicales et qui les déclenchent : service d'aide médicale urgente (SAMU), centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS), centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS), peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM), compagnie républicaine de sécurité (CRS de montagne, etc). Les interventions sont largement médicalisées, qu'elles se déroulent en milieu difficile ou non. Ainsi, en 2013, 89 % des 14 564 personnes secourues ont bénéficié d'une prise en charge médicale, par un médecin urgentiste d'un SAMU ou d'un service départemental d'incendie et de secours (SDIS). En outre, 12 des 23 implantations sont médicalisées en permanence par une équipe médicale, immédiatement disponible lorsque sa présence est jugée nécessaire par la régulation médicale, que la mission relève du secours en milieu périlleux (environ 40 % des missions) ou non. La répartition des missions aujourd'hui assurées par les appareils du GHSC s'inscrit dans un équilibre global, qui garantit à la fois l'optimisation économique de leur emploi et la capacité de réponse de l'Etat aux situations de crise. Le ministère de l'intérieur et le ministère de la santé ont entamé des discussions pour mieux coordonner l'implantation de nouveaux appareils du SAMU avec les bases de secours existantes, afin de garantir leur complémentarité.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Kert](#)

**Circonscription** : Bouches-du-Rhône (11<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 43829

**Rubrique** : Sécurité publique

**Ministère interrogé** : Intérieur

**Ministère attributaire** : Intérieur

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [26 novembre 2013](#), page 12281

**Réponse publiée au JO le** : [13 mai 2014](#), page 3898